

CONTRIBUTION DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Proposée à partir des travaux du Groupe de travail interrégional
sur l'Éducation artistique et culturelle

Préambule

La politique culturelle, historiquement, s'est construite en opposition à l'éducation nationale, de laquelle André Malraux l'avait séparée. Cinquante ans plus tard, grâce à la décentralisation, le pays se trouve maillé d'équipements, l'offre culturelle est abondante et diversifiée, les projets foisonnent, la médiation est intégrée partout ; pourtant, différentes études montrent que le public de la culture reste un public d'initiés, que les jeunes plébiscitent la pratique artistique mais sont encore trop éloignés de l'offre culturelle traditionnelle et que des efforts restent à faire pour réduire les inégalités sociales et territoriales.

Alors que, sur le plan national, la question de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle est désormais posée, rappelons que le sujet n'est pas nouveau pour les Régions qui, depuis le début des années 90, soutiennent et initient de très nombreux projets culturels dans les établissements scolaires dont elles ont la responsabilité. Il ne s'agit pas seulement pour elles d'un enjeu de politique culturelle, mais bien plutôt d'un enjeu politique au sens large et noble du terme.

Fortes de la diversité de leurs expériences et de l'ancienneté de leur engagement, plusieurs Régions ont donc souhaité se réunir, à l'initiative de la Région Rhône-Alpes et de l'ARCADI, et ont constitué un groupe de travail interrégional sur l'éducation artistique et culturelle, dans le but de s'associer à cette concertation et de faire entendre leur voix à travers des propositions communes sur des sujets où leur expertise n'est aujourd'hui plus à démontrer.

Cette contribution n'est cependant pas le fruit exclusif des travaux conduits par ce groupe interrégional. La grande hétérogénéité des situations, d'une région à l'autre, ne nous permettait pas de dégager de consensus sur l'ensemble des sujets. C'est pourquoi cette note n'engage, dans sa globalité, que la Région Rhône-Alpes.

État des lieux en région

Des structurations internes très variables

Si les politiques régionales dans le domaine du spectacle vivant ou des arts plastiques, par exemple, sont partout bien structurées au sein de directions de la Culture, l'éducation artistique et culturelle fait l'objet d'approches très diverses, sans qu'un modèle d'organisation s'impose.

Les directions des Lycées sont encore fréquemment en charge de cette politique, dans une proximité variable avec la direction de la Culture, ce qui n'est pas sans poser la question de l'expertise artistique. La montée en puissance, sur ce sujet, des directions de la Culture, au détriment de celles des Lycées ou de l'Enseignement, est néanmoins une tendance observée dans plusieurs de nos Régions.

Une multiplicité de dispositifs et de modes de gouvernance

Comme l'indiquait l'Observatoire politiques culturelles dans une étude réalisée en 2010 pour la Région Rhône-Alpes, « du fait de son histoire et de ses caractéristiques structurelles, l'éducation artistique et culturelle présente la particularité de recouvrir une multiplicité de pratiques d'ouverture du monde scolaire à l'art et à la culture, de renvoyer à des processus complexes impliquant de nombreux secteurs et partenaires, et de se référer à des objectifs et des finalités plus ou moins précisément élaborés. Cette difficulté dans l'identification des projets et leur mise en oeuvre constitue dans le même temps une formidable opportunité pour (re)penser les cadres de gouvernance et de coopération au niveau territorial (notamment entre l'État et les collectivités territoriales, entre les collectivités elles-mêmes, entre les différents ministères...) et examiner en quoi l'éducation artistique et culturelle peut contribuer à transformer les paradigmes de chacun des acteurs impliqués... ».

De fait, à l'exception notable de l'opération *Lycéens et apprentis au cinéma*, organisée dans chaque région, les politiques dans le domaine de l'EAC se distinguent par des modalités d'interventions, des dispositifs et des modes de gouvernance propres à chaque territoire.

De même, les relations avec les autres collectivités (Départements et Villes) sont très souvent réduites ou inexistantes.

Quant aux relations institutionnelles avec les services de l'État (DRAC, Éducation nationale et DRAAF), elles restent souvent insuffisantes. Trop peu de Régions ont aujourd'hui signé des conventions d'objectifs avec l'État. L'absence de cadre formel à leur collaboration est un facteur favorisant la dispersion des initiatives et des financements, et pénalise fortement la mise en place d'une politique efficace et lisible au niveau des territoires.

Il y a donc urgence, aujourd'hui, à repenser les modes de gouvernance et à envisager ces enjeux dans une approche plus territoriale et partenariale.

Propositions du groupe interrégional pour une généralisation de l'éducation artistique

Une meilleure reconnaissance de la place des Régions

La reconnaissance, par les services de l'État, de la place des Régions en tant qu'acteur incontournable de toute politique d'éducation artistique et culturelle, passe par une formalisation systématique des relations entretenues avec l'Éducation nationale, la DRAC et la DRAAF.

Cette formalisation pourrait se concrétiser au travers de la signature de conventions comme il en existe aujourd'hui en Aquitaine ou en Rhône-Alpes. Ces conventions devront poser le cadre d'un partenariat constructif, respectueux des compétences et des engagements de chacun, et s'accompagner de la création d'instances de concertation, en vue de définir ensemble un programme d'actions et des priorités tenant compte des spécificités de chaque territoire.

Il s'agit aussi de simplifier pour les lycées et centres de formation des apprentis la compréhension des dispositifs et des procédures dont l'enchevêtrement et la complexité rendent parfois inaccessibles certaines propositions.

Une plus grande mobilisation des acteurs culturels autour des enjeux de l'EAC

Les Régions ont un rôle essentiel à jouer dans la mobilisation des acteurs culturels (lieux ou équipes artistiques) qu'ils soutiennent, autour des enjeux de l'EAC. Il s'agit à la fois pour nos collectivités d'inciter ces lieux ou équipes à développer les partenariats existant avec des établissements de formation, sous forme de jumelages ou de conventions, et de les encourager à développer de nouvelles collaborations avec des établissements considérés comme prioritaires.

Les Régions sont également en mesure d'exiger un engagement en retour en terme d'éducation artistique et culturelle dans le cadre des conventions qui les lient aux équipements culturels, en particulier les institutions disposant déjà d'un service de médiation, ou celles pouvant être incitées à s'en doter.

Vers une territorialisation de l'éducation artistique et culturelle

Les acteurs éducatifs et culturels sont souvent confrontés au parallélisme des actions portées par les différents niveaux de collectivité. La création de plans locaux d'éducation artistique (PLEA) ou d'autres structurations de ce type, à l'échelle d'une agglomération ou d'une métropole, pourrait être une solution face à l'émiettement des initiatives, en permettant l'instauration d'un dialogue constructif entre collectivités, acteurs culturels et éducatifs. Ces plans, qui permettraient de structurer l'offre culturelle d'un territoire et de faire émerger une vision d'ensemble, seraient également des outils pertinents dans la perspective de l'élaboration de véritables parcours, sur l'ensemble d'une trajectoire scolaire, de l'école primaire au lycée.

Les Régions, dont la connaissance des territoires et des acteurs culturels est un atout indéniable, sont prêtes à se mobiliser davantage pour participer à ces nouvelles approches, et à expérimenter, pour certaines d'entre elles, un rôle de chef de file sur ces questions (voir ci-après). De la même façon qu'il existe des schémas de cohérence territoriale en matière d'aménagement du territoire, il peut être envisagé de penser, en concertation avec les acteurs institutionnels et associatifs, une stratégie régionale sur l'EAC, en tenant compte à la fois de la réalité des besoins, mais également des spécificités locales, des complémentarités à construire, des péréquations à opérer.

Les propositions de la Région Rhône-Alpes

La Région Rhône-Alpes s'est engagée très tôt dans une politique d'éducation artistique et culturelle ambitieuse, aujourd'hui bien structurée et repérée par ses partenaires éducatifs et culturels, comme en témoigne la signature - à son initiative - d'une convention d'objectifs avec l'État, en 2012. Cet engagement se traduit également par une implication financière très importante : en 2012 la Région Rhône-Alpes aura consacré plus de 2 millions d'euros au titre de cette politique et aura soutenu 1 000 projets dans les 450 lycées et centre de formation des apprentis. Rappelons par ailleurs que la Région Rhône-Alpes, pionnière en ce domaine avec la création des « chèques culture » en 1993, propose avec la Carte M'ra une offre culturelle unique en France dont bénéficient chaque année plus de 200 000 lycéens et apprentis.

La Région Rhône-Alpes s'est également toujours questionnée sur les évolutions à apporter à cette politique, et s'est appuyée pour cela sur le travail de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et sur une étude réalisée par le sociologue Tomas Legon, spécialiste des pratiques culturelles, qui ont conduit un travail d'analyse de cette politique en Rhône-Alpes et élaboré un certain nombre de propositions qui nous semblent pertinentes.

C'est à partir de cette expérience et des contributions de l'OPC et de Tomas Legon à notre réflexion que nous vous proposons les orientations suivantes :

Les Régions : un échelon pertinent pour répondre aux problèmes de gouvernance

La territorialisation des politiques d'éducation artistique et culturelle requiert que soit organisée de façon optimale la mise à disposition des ressources et des collaborations possibles autour d'un ensemble d'objectifs communs relatifs au développement quantitatif et qualitatif de l'éducation artistique et culturelle, prenant en compte les inégalités territoriales des établissements scolaires devant l'éducation artistique et culturelle et la volonté d'organiser des compensations partielles.

Nous considérons, en Rhône-Alpes, que les Régions constituent l'échelon territorial le plus pertinent pour la mise en œuvre et l'animation de ce travail coopératif entre différents niveaux de collectivités. Sans se substituer à elles, la Région doit avoir un rôle de catalyseur, d'agrégateur voire de fertilisateur des démarches d'éducation artistique et culturelle conduites sur le territoire régional. Les acteurs reconnaissent la pertinence de son périmètre : elle est l'espace légitime du dialogue, de la concertation, de la définition stratégique qui seule permet d'élaborer un parcours personnalisé pour chaque jeune, de l'enfance à l'âge adulte. Sans la mise en place d'un espace de « médiation » entre les différents niveaux de collectivités, la prise en compte d'un parcours tout au long de la scolarité, y compris à l'Université et aussi à destination des jeunes « décrocheurs », ne paraît pas envisageable. Ce rôle de médiateur-coordonnateur confié aux Régions ne serait pas pour autant une ingérence dans les politiques que chaque niveau de collectivités décide et engage.

Le développement de ressources numériques dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle

Le développement du numérique laisse entrevoir de nouvelles possibilités de démocratiser l'accès à la culture, à condition toutefois que l'accès aux œuvres se fasse en toute régularité et s'accompagne d'outils pédagogiques adéquats, dont les contenus sont fiables. Il permet également de nouveaux modes d'apprentissage et peut constituer un moyen original d'ouverture sur le monde.

Si le ministère de la Culture et de la Communication est d'ores et déjà producteur et diffuseur de ressources numériques d'une grande richesse, en lien avec l'introduction de l'enseignement de l'histoire des arts, ces ressources concernent aujourd'hui essentiellement les plus grands établissements culturels français, dont la plupart sont localisés dans l'agglomération parisienne, et ne couvrent pas les besoins grandissants des équipes pédagogiques de nos lycées et CFA.

Pourtant, dans nos régions, de nombreuses ressources gratuites existent et ne cessent de s'étoffer. Elles sont le plus souvent de grande qualité, et construites avec le souci d'élaborer une offre au plus près des programmes et des usages scolaires. Mais elles restent trop souvent méconnues des enseignants et de leurs élèves et ne sont donc pas exploitées, du fait d'une circulation de l'information insuffisante et de l'absence d'un espace sur Internet recensant et organisant cette offre. Il y a donc urgence à lui donner une visibilité, une facilité d'accès et une place pédagogique qu'elle n'a pas encore.

La création de portails régionaux de ressources numériques dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle constitue un enjeu majeur pour nos collectivités dans les années à venir. Il s'agira non seulement de recenser et fédérer l'offre de ressources actuelle, mais aussi de l'accroître et de la diversifier. Sa mise en œuvre pourrait faire l'objet d'une collaboration avec les DRAC, comme c'est le cas en Rhône-Alpes.

Ces portails, qui rassembleront des contenus variés (animations, textes, images, vidéos, extraits sonores) et embrasseront tous les genres artistiques, devront proposer des approches inédites des œuvres dans une optique de médiation plus vivante, plus immédiate, avec une dimension interactive, et offrir des espaces de travail et d'échanges aux enseignants et aux élèves. Ils devront également assurer une valorisation des projets menés dans les établissements, et permettre un approfondissement des relations entre élèves, enseignants et artistes.

Si les ressources culturelles diffèrent d'un territoire à l'autre, ce projet pourrait faire l'objet de collaborations fructueuses entre Régions au niveau de l'élaboration de l'outil et de ses fonctionnalités, qui pourraient être partagées (applications développées de manière collaborative dans une logique de ressources libres).

Nous pensons que ce projet ambitieux mais lourd financièrement ne peut se faire sans le soutien de l'État et la pleine collaboration des grandes institutions culturelles nationales, qui ont dans ce domaine développé, grâce aux financements publics, les outils les plus performants actuellement.

L'accès aux œuvres des établissements publics

La création de ressources numériques, qui permet des rencontres virtuelles avec les œuvres, ne peut néanmoins se substituer à l'accès physique, direct, à ces œuvres. Or, dans le domaine des arts plastiques en particulier, cet accès se trouve très limité ou difficile dès lors qu'il s'agit de découvrir les œuvres majeures de notre patrimoine culturel, pour la plupart exposées dans les grands établissements publics parisiens.

Si la question du coût des transports est centrale, elle ne doit pas cacher l'absence actuelle de propositions qui seraient élaborées par ces établissements avec les territoires. À l'exception de rares projets – citons ici les Ateliers de la création, initiés par l'IRCAM et le Centre Pompidou – les partenariats entre établissements culturels régionaux et les grandes institutions parisiennes sont trop rares. Dans une logique de décentralisation culturelle et de partage des ressources culturelles, il nous semble donc nécessaire que le ministère de la Culture et de la Communication mobilise d'avantage ces établissements dans le sens de collaborations plus régulières avec les territoires, autour de projets spécifiques associant les acteurs culturels en région.